

**Quarantaine.**—En application de la loi sur la quarantaine, tous les navires, avions et autres véhicules arrivant au Canada de l'étranger, ainsi que leurs équipages et passagers, sont examinés par les agents de la quarantaine en vue de déceler et de corriger les situations qui pourraient avoir comme conséquence l'introduction et la dissémination au Canada de maladies qui entraînent la mise en quarantaine. Il y a des postes de quarantaine bien organisés dans tous les ports de mer et les aéroports importants.

En vertu des dispositions de la loi sur la lèpre, il existe un service moderne de diagnostic et de traitement de la lèpre à Tracadie (N.-B.) à l'intention du petit nombre de personnes atteintes de cette maladie au Canada.

**Marins malades.**—Conformément aux dispositions de la Partie V de la loi sur la marine marchande, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fournit des services de santé payés d'avance aux équipages des long-courriers qui arrivent au Canada et des caboteurs canadiens du trafic interprovincial; les équipages des bateaux de pêche et des navires du gouvernement canadien peuvent y participer s'ils le désirent. Les soins hospitaliers des marins domiciliés au Canada relèvent du Service de l'assurance-hospitalisation de leur province respective.

#### Sous-section 5.—Recherches sur la santé et santé internationale

**Recherches sur la santé\*.**—Les recherches en matière de santé au Canada se poursuivent dans les universités, les hôpitaux, les instituts de recherches et les ministères des gouvernements. Dans les universités, les recherches pertinentes se font par les sections de sciences médicales fondamentales, les écoles ou les facultés de médecine et d'hygiène publique et par certains départements comme les départements de génétique et de psychologie, de même que dans les départements ou instituts spécialement affectés aux recherches. Les hôpitaux servant à l'enseignement des étudiants en médecine poursuivent également d'importantes recherches, de même que certains autres grands hôpitaux et institutions pour maladies mentales.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Conseil des recherches médicales (institué en novembre 1960 pour poursuivre le travail précédemment confié à la Division des recherches médicales du Conseil national de recherches), le ministère des Affaires des anciens combattants et le Conseil de recherches pour la défense fournissent leur appui à d'importants programmes de recherches. Il existe d'autres centres de recherches importants comme les *Connaught Medical Research Laboratories*, la *Banting Research Foundation*, le *Charles H. Best Institute*, l'Institut de microbiologie et d'hygiène, l'*Allan Memorial Institute* et l'Institut neurologique de Montréal. Certains organismes non gouvernementaux ou bénévoles intéressés à la santé en général ou à certaines maladies favorisent et appuient la recherche par divers moyens, y compris l'aide financière. L'ensemble des dépenses en recherches sur la santé au Canada ne peut être déterminé de façon précise, mais peut atteindre de sept à huit millions de dollars par an.

**Santé internationale.**—Le Canada fournit son aide et sa collaboration à l'Organisation mondiale de la Santé et à d'autres institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent de la santé. Il fournit une aide financière et technique aux pays sous-développés par l'entremise du Plan de Colombo et d'autres programmes bilatéraux.

\* Voir aussi sous-section 3, section 4, de la partie du chapitre sur l'enseignement et les recherches qui traite des recherches scientifiques et industrielles.